

Le 2 février 2018, les convocations individuelles pour la séance du mercredi 7 février 2018 à 20 heures 30 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

## **PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018**

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire,

**Nombre de membres élus : 15, en exercice : 14, présents : 13**

**Membres présents :** WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, adjoints, DUDT Alfred, HAUMESSER Karin, DAUPLAIS Éric, POUPEAU Bruno, RETTER Jean-Marie, RUSCH Nicolas, BEHR Alain, STEY Anne, SCHOTT Bernard, MEYER Mathieu

**Membres absents excusés :** GRAFF Carine

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 16/11/2017
- 2) Présentation et approbation des restes à réaliser budget 2017
- 3) SIVOS : retrait de la commune de Kleingoeft
- 4) Communauté de Communes (CCPS) : mutualisation ACMO et Service Juridique
- 5) Enquête publique : Sablière de Steinbourg
- 6) Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest
- 7) Travaux forêt communale
- 8) Remplacement de véhicule
- 9) Réalisation de caveaux cinéraires (mini-tombes)
- 10) Travaux d'éclairage public
- 11) Entrée de village : présentation de documents élaborés par le Département
- 12) Urbanisme : vente d'immeubles et réservation
- 13) Projet d'antenne mobile Orange
- 14) Divers

\*\*\*\*\*

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16/11/2017**

Le procès-verbal de la séance du 16/11/2017, transmis à tous les membres du Conseil, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **2) 2018-01 – PRÉSENTATION ET APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2017**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,  
**Vu** la circulaire préfectorale du 21/04/2011,

Le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées ou recettes confirmées mais non encaissées au 31 décembre de l'exercice 2017 L'état des restes à réaliser, détaillé par opération, est arrêté et visé par le Maire. Cet état permet d'assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et se décompose comme suit :

Opération	Libellé	Dépenses à reporter	Titres restant à émettre
109	Aire de jeux	5 671,23 €	
78	Achat divers matériel	3 905,61 €	
99	Terrain de sport	5 160,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>14 736,84 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement du budget principal, exercice 2017, pour un montant total de 14 736,84 € ;
- **CONSTATE** qu'il n'y a aucun titre restant à émettre au titre de l'exercice 2017 ;
- **AUTORISE** le maire à signer les états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget primitif 2018.

### 3) 2018-02 – SIVOS : RETRAIT DE LA COMMUNE DE KLEINGOEFT

**Vu** les articles L5211-19 et L 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG » en date du 08/11/2017 acceptant le retrait de la commune de KLEINGOEFT,

**Considérant** qu'il n'existe pas de bâtiment scolaire dans la commune de KLEINGOEFT mis à disposition du SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG »,

**Après discussion, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :**

- d'approuver le retrait de la commune de KLEINGOEFT et de modifier les statuts du SIVOS en conséquence,
- qu'en l'absence de biens à partager, d'emprunts ou de contrats en cours, il n'y a pas lieu de déterminer des modalités de répartition patrimoniale et financière entre le SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG » et la commune de KLEINGOEFT,
- que le SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG » ne pourra demander aucune compensation financière à la commune de KLEINGOEFT malgré l'ensemble des investissements effectués depuis son adhésion,
- de même, la commune de KLEINGOEFT ne pourra demander aucune compensation financière au SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG ».

### 4) 2018-03 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCPS) : MUTUALISATION ACMO (AGENT CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ) ET SERVICE JURIDIQUE

**Vu** les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-2,

**Vu** les statuts de la communauté de communes de la région de Saverne, et notamment son article 15-4,

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2016 décidant la mise en place d'un service commun de la prévention santé et sécurité au travail, amené à intervenir dans les communes membres sur la base d'une convention de prestation de service,

**Vu** la convention de prestations de services entre la communauté de communes du Pays de Saverne et ses communes membres,

**Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :**

- D'autoriser le Maire à signer une convention de prestation de services permettant à l'ensemble des communes membres de recourir au service commun de la prévention santé et sécurité au travail, ainsi que tous les documents y afférents ;

- D'accepter le tarif d'intervention dans le cadre des missions décrites, conformément à l'article D.5211-16 du CGCT, le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées par la communauté de communes, considérant qu'une unité correspond à 1 heure de fonctionnement / d'utilisation du service commun prévention, santé et sécurité au travail par la commune.

#### **5) 2018-04 – ENQUÊTE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE AVEC EXTENSION SUR LA BAN COMMUNAL DE STEINBOURG PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SABLIERE DE STEINBOURG**

Le maire expose :

Une demande d'autorisation a été présentée par la société Sablière de Steinbourg dont le siège social est à Herrlisheim, en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière sise à Steinbourg pour une durée de 25 ans. Une enquête publique a été ouverte entre le 19 décembre 2017 et le 23 janvier 2018.

Un dossier d'enquête relatif à ce projet assorti d'une étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale a été déposé à la mairie.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur la demande d'autorisation.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, à l'unanimité :**

- **ÉMET** un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière sise à Steinbourg.

#### **6) 2018-05 – CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION OUEST**

Le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

**Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que

ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des collectivités locales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;
- Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;
- Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

#### **à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **d'approuver** le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention correspondante
- **de charger** Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération.

### **7) 2018-06 – TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE**

Le maire présente au conseil municipal le programme d'actions pour 2018 préconisé par l'ONF pour la gestion de la forêt communale.

#### **Le conseil municipal, après étude, après délibération, DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **d'accepter** le devis proposé par l'ONF pour un montant HT de 2 889 € HT,
- **d'autoriser** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

## 8) 2018-07 – REMPLACEMENT DU VÉHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le véhicule communal, après plus de 10 ans de bons et loyaux services, et ayant atteint l'âge de 16 ans, doit être remplacé en raison de pannes récurrentes. Il propose plusieurs offres de véhicules d'occasion.

**Après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **DÉCIDE** d'acquérir un véhicule d'occasion de type Fiat Doblo maxi, au prix de 6 200 € TTC auprès de BILLIAR SAVERNE,
- **DÉCIDE** de faire marquer ce véhicule du logo de la commune,
- **AUTORISE** le maire à réaliser cette dépense d'investissement avant le vote du budget 2018, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif sous opération 78, article 2182.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

## 9) 2018-08 – RÉALISATION DE CAVEAUX CINÉRAIRES (MINI-TOMBES)

Le maire informe les membres du conseil municipal que les quatre caveaux cinéraires installés en 2009 ont été attribués. Il conviendrait d'installer quatre caveaux supplémentaires, identiques aux premiers, qui viendraient compléter la rangée existante.

Il présente un devis de l'entreprise Metzmeier de Saverne, pour un montant total de 2 960 € HT, soit 3 552 € TTC.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'approuver le devis présenté par l'entreprise Metzmeier d'un montant de 2 960 € HT, soit 3 552 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

## 10) TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le maire a été sollicité pour l'extension de l'éclairage public suite à de nouvelles constructions. Des devis ont été sollicités mais non réceptionnés. Ce point sera remis à l'ordre du jour.

## 11) ENTRÉE DE VILLAGE : PRÉSENTATION DE DOCUMENTS ÉLABORÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Dans le cadre de l'ATVA (Accompagnement Technique pour la Voirie et l'Aménagement), le maire a sollicité le conseil gratuit du conseil départemental pour l'étude d'éléments susceptibles de limiter la vitesse en entrée d'agglomération sur la RD83.

Le conseil municipal étudie les documents présentés, sans retenir une des options. Les conseillers sont invités à fournir d'éventuelles photos de réalisations existantes dans d'autres communes.

## 12) 2018-09 – URBANISME : VENTE D'IMMEUBLES ET RÉSERVATION

Le maire informe que la maison Diebolt, sise 16, rue Principale (section AB, n° 94), est en vente. La parcelle est grevée d'une réservation définie dans le PLU (en jaune sur le plan). Celle-ci permet l'accès

à une éventuelle zone constructible AUr. Les propriétaires actuels demandent si un ajustement de cette réservation est possible.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, après étude et délibération, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **D'EXCLURE** de la réservation les bâtiments qui étaient en partie concernés (hangar, grange)
- **DE CONSERVER** les parties avant et après les bâtiments afin de permettre une circulation et visibilité convenable (en hachuré sur le plan)
- **DE FAIRE** prochainement l'acquisition des surfaces retenues (en hachuré sur le plan)
- **DE RÉGULARISER** cette situation lors d'une prochaine révision du PLU.



### 13) 2018-10 -- PROJET D'ANTENNE MOBILE ORANGE

Il y a 5 ans, Orange avait abandonné le projet d'installation d'une antenne pour les téléphones mobiles. Aujourd'hui, un projet est à nouveau possible mais en incluant une zone qui couvre également les communes de Furchhausen et Altenheim. Orange est donc à la recherche de terrains ou structures pouvant accueillir une telle installation. Aucun emplacement n'est retenu à ce jour, mais il faut considérer que les besoins en téléphonie mobile sont bien réels dans la partie basse du village qui commence au niveau de la mairie.

**Après débat, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** Orange à faire des essais sur le clocher de l'église (site préférentiel) et derrière le cimetière, sortie sud.

### 14) 2018-11 – GENS DU VOYAGE – PARTICIPATION DE LA CCPS

En juin 2017, un groupe de gens du voyage a occupé le terrain de football de Waldolwisheim, refusant de s'installer sur le terrain habituellement prévu pour les grands passages, à proximité de l'aire d'accueil prévu par la Communauté de Communes.

Le terrain d'entraînement a connu un compactage important lors de cette occupation. Pour la nouvelle saison il convient donc de le remettre en état en faisant réaliser un décompactage.

Le maire a sollicité et obtenu la prise en charge de ces frais par la CCPS (Communauté de Communes du Pays de Saverne).

**Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, après délibération, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'entreprise COSEEC pour un montant de 1 862,50 € HT,
- **ACCEPTE** le remboursement de cette dépense par la Communauté de Communes d'un montant de 1 862,50 € selon délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2018,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **15) DIVERS**

### **FINANCES : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2017**

Le maire présente les résultats de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017. Les chiffres détaillés seront présentés au moment du vote.

### **TEMPÊTE DU 3 JANVIER 2018 : DÉGÂTS**

La tempête du 3 janvier a occasionné des dégâts pour la commune, principalement sur le bâtiment du football-club, le pare-ballons et le toit de l'église. L'assurance a missionné un expert qui passera le 9 février.

La séance est clôturée à 23h30.

Pour extrait conforme au registre.

Waldolwisheim, le 14 février 2018.

Le maire, Marc WINTZ